

L'Acadie Nouvelle, le 25 janvier 2001

Gilles Plante

Otho-Robichaud: les tribunaux pourraient trancher le débat

NÉGUAC - La Société historique de Néguaac envisage de poursuivre le Village de Néguaac pour bris d'entente dans l'affaire de la controversée Maison Otho-Robichaud.

Le principal porte-parole et président de l'organisation, Fernand Robichaud, a indiqué cette semaine que son conseil d'administration avait résolu tout récemment d'activer le processus. Ses collaborateurs s'affaireront au cours des prochaines semaines à rassembler toutes les données disponibles concernant l'attitude du conseil municipal face à la Maison Otho-Robichaud, avant de soumettre le tout à un avocat pour un avis sur les possibilités de poursuite. La dispute entre la société historique et le conseil municipal ne date pas d'hier. Les membres du conseil d'administration de la Société, avec en tête M. Robichaud, soutiennent que leur projet n'a pas l'appui des élus municipaux, en dépit des sommes qu'ils lui ont pourtant accordées pour l'acquisition de l'édifice. Cette attitude aurait pour effet d'entraver les démarches de la Société pour obtenir du financement auprès des autres paliers de gouvernement. Or, soutient toujours M. Robichaud, ces manoeuvres, si les soupçons s'avèrent fondés, représenteraient un bris du contrat tripartite établi entre la Société, le vendeur et le Village de Néguaac. Les porte-parole du conseil municipal ont toujours soutenu de leur côté n'avoir jamais tenté de dénigrer le projet auprès des gouvernements. Ils n'ont jamais caché non plus être très insatisfaits de la lenteur de la Société historique à accoucher de son projet. La Société historique avait récemment lancé un ultimatum au conseil municipal, lui laissant jusqu'au 31 décembre au plus tard pour accorder officiellement son appui au projet par le biais d'une résolution. Le maire Richard Breault avait répliqué sur-le-champ qu'il ne céderait pas aux menaces des représentants de la Société historique de Néguaac. «Nous croyons que l'attitude du conseil municipal représente un non-respect de ses engagements pris dans le contrat d'achat du bâtiment», a commenté cette semaine M. Robichaud au sujet de la décision récente de son organisation.

«Nous demanderons des avis légaux à l'issue de notre enquête. Si nos soupçons s'avèrent fondés, finalement ça représentera probablement un bien pour un mal, un peu pour tout le monde. Nous saurons alors tous plus précisément à quoi nous en tenir.»